

Propriétaire :
Monsieur
[REDACTED]
[REDACTED] Pirouz 10
1267 VichVision Globale Conseils et Gestion
en Assurances et Prévoyance SA
Ch. de la Gravière 6
Case postale 1210
1211 Genève 26

Nyon, le 11 juillet 2024

Police d'assurance BâtimentCommune : 253 Vich
Bâtiment : 354Numéro assuré : [REDACTED]
Numéro police : [REDACTED]
Effet le : 09.07.2024

VEUILLEZ RAPPELER LES DONNEES CI-DESSUS DANS TOUTE CORRESPONDANCE ECHANGEES AVEC L'ECA

2024 / 140
Valeur indexée : Fr. 1'357'820.80 Volume total : 1'234 m3
Prime annuelle brute : Fr. 778.91 (timbre fédéral non compris)Situation : [REDACTED] Pirouz 10
Affectation : Habitation
Dernière estimation : 05.11.2019**Couverture(s) complémentaire(s) au premier risque :**

	<u>Date début</u>	<u>Date fin</u>		
Côté cour, Côté jardin	09.07.2024		Premier risque	Fr. 50'000.00

Conditions spéciales et/ou observations:

Les voies de recours sont indiquées au verso.

Couverture complémentaire "Côté cour, Côté jardin"

La police d'assurance comprend, dans les limites des dates précisées sur la police et à concurrence de la somme indiquée, les garanties selon conventions particulières Côté cour, Côté jardin.

Convention particulière selon l'article 9a) alinéa 1 chiffre 1 de la LAIEN(Loi concernant l'assurance des bâtiments et du mobilier contre l'incendie et les éléments naturels).
Les constructions ou parties de constructions facilement transportables ou qui sont particulièrement exposées à subir des détériorations par les forces naturelles en raison de leur nature ou situation (y compris les installations solaires qui présentent une résistance à la grêle (RG) inférieure à 3 au moment de leur installation) sont indemnisées à la valeur actuelle en cas de dommages éléments naturels.**Motif :**

Mise à jour administrative